

Société Royale

Règlement - Saison 2019

Les Pêcheurs Réunis de Basse-Bodeux - Coo – Trois-Ponts ASBL
Siège social : Avenue de la Salm 15 – 4980 Trois-Ponts
Internet : www.les-pecheurs-reunis-trois-ponts.be
pecheursreunis@hotmail.com

PECHE EN RIVIERES

1) DATES D'OUVERTURE SAISON 2019

Truites et vairons : du samedi 16 mars au 30 septembre inclus.

Autres poissons : du samedi 1 juin au 30 septembre inclus.

2) FERMETURE TOTALES POUR REMPOISSONNEMENT.

La pêche est totalement et strictement interdite les jours de rempoissonnement sur l'entièreté de la société.

- le vendredi 19 avril fermeture total pêche interdite.
- le vendredi 24 mai //
- le vendredi 21 juin //
- le vendredi 26 juillet //
- le vendredi 30 Août //

Pêche autorisée le lendemain heure légale.

Déversement, rendez-vous à 17 heures à la Régie des routes de Stavelot (sortie de Stavelot en direction de Trois-Ponts) invitation cordiale à tous.

A effectuer en 2019: Alevins de truite souche Amblève, propre élevage.

FERMETURE PARTIELLE

- le samedi 18 Mai : Amblève en totalité (manche championnat Belgique de pêche à la mouche)
- le dimanche 19 Mai Amblève (uniquement la réciprocité Pêche en Fête)
- le samedi 29 juin : Amblève en totalité (challenge de l'Amblève – concours mouche par équipe de 3)
- le mardi 2 juillet : Amblève de la confluence de la Salm et de l'Amblève jusqu'au pont Electrabel (Stage pêche à la mouche).
- Le mardi 9 juillet : Salm du pont de Rochelival jusqu'au Moulin ainsi que du nouveau Pont de Glain jusqu'au chemin de fer (stage multi-pêche).

3) CARTE DE PÊCHE

- Carte annuelle No-Kill uniquement à la mouche / leurre artificiel
(voir règlement) 35 €
- Carte annuelle. 60 €
- Carte annuelle du bord enfant né en 2005 et après 20 €
- Carte 7 jours consécutifs 30 €
- Carte journalière 12 €
- Carte journalière no-kill pour club mouche (minimum 10 pêcheurs) 8 €
uniquement en vente chez Schinckus Jean Marc 0476/570143.
- Vente en ligne via La maison Wallonne de la pêche ou notre site internet onglet<<carte de membre>> avec impression directe à domicile .

Le permis de la société est nominatif et obligatoire quel que soit l'âge.

POINTS DE VENTE

Par versement compte BE33 0682 5092 1546 Pêcheurs Réunis de Trois-Ponts
(mettre en communication coordonnée complète – adresse, n° boîte, ville)
ou chez les commerçants et membres du comités suivants.

Mise ô Vert Pont de Cheneux 4970 STAVELOT - 080/862170

R.S.d'initiative Avenue J Lejeune 11a 4980 TROIS-PONTS - 080/68.40.45

Maison Adam-Minet, Rue Neuve,9 à 4960 MALMEDY - 080/33.08.34.

Verviers Pêche, Rue de Battice 26C 4800 Petit-Rechain - 087/33.17.56.

Schinckus J-M, Route de Falize 56 à 4960 Malmedy - 0476/570143

Evrard O, Av de la Salm, 118 à TROIS-PONTS - 080/68.48.20.

Lejeune D, Stockeu 38 à 4970 STAVELOT - 0479/794915

Côté Pêche (Total Hamoir) bd Pierret 30, 4180 Hamoir - 086/389700

Librairie La Rime 11 Avenue Joseph Lejeune Trois-Ponts - 080/684548

Chez Thierry 12 Place du Marché La Roche en Ardenne - 084/411395

Liège Fishing 19 Boulevard Cuivre et Zinc 4030 Grivegnée / Liège

Bodson Alain (Garde Pêche assermenté) 11 Rue du Moulin Basse-Bodeux 0497/225184

4) REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR RIVIERE.

Ardillons totalement interdit.

- Taille réglementée des poissons.

Truites : 26 cm. - Autres : Voir réglementation et tailles minimales Région Wallonne.

Ombre : no kill et pêche autorisée uniquement à la mouche.

Pêche à l'asticot interdite sur tous nos parcours, Amblève comprise.

Partenariat

Société de la TRUITE STAVELOT MALMEDY

Les parcours du Bout du Monde sont communs à nos deux sociétés (réciprocité) limite ruisseaux du Bouyin.

Être en possession d'une carte de membre d'une des deux asbl vous donne le droit de pêche.

Nombre de prises et carnet de contrôle

Le nombre de salmonidés que le pêcheur peut conserver est 5 prises maximum par jour et de 50 par saison de pêche..

Un carnet de contrôle figure sur chaque permis, il concerne uniquement la prise des salmonidés, pour les autres espèces, le nombre de captures est limité par le règlement de la Région Wallonne.

Autres obligations.

Les poissons dont la taille est inférieure à la réglementation doivent être remis à l'eau sans être dégorvés. Obligation de couper le bas de ligne.

Respectez les dates de fermetures totales ou partielles.

Ne traversez pas les champs, longez les clôtures , particulièrement quand les foins commencent grandir, même si cela doit vous coûter un détour.

Respectez la propriété d'autrui, ne pénétrez pas dans les champs avec votre véhicule.

Évitez de pêcher hors des parcours de la société sans l'autorisation des propriétaires.
Si vous pêcher le vers ou toutes autres amorces naturelles, il est conseillé d'utiliser des n°hameçons numéro 4, en cas d'engame il est obligatoire de couper le fil à ras des lèvres du poissons.

Relachez vos prises pour une pêche respectueuse et durable !

5) REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR RIVIERES CARTE NO-KILL

MOUCHE ET LEURRE ARTIFICIEL.

No-kill obligatoire.

Pêche à la mouche et aux leurres autorisée sur l'ensemble des parcours avec un maximum de trois hameçons simple.

Tout poisson autorisé : truite ombre etc..

Appâts naturels, pâtes et assimilé interdit.

Hameçons triple et double interdits.

6) SURVEILLANCE ET SANCTIONS.

La surveillance est organisée par les gardes pêches et les membres du comité sur présentation de leur carte de contrôle.

Toute carte de membre est personnelle et n'autorise que deux cannes maximum au bord de l'eau.

Tout pêcheur doit pouvoir surveiller ses deux lignes à l'eau.

Tout pêcheur en attitude de pêche sur le domaine de la société, doit pouvoir montrer le permis de la société, le permis de la Région Wallonne et sa carte d'identité à toute réquisitions. Il doit en outre autoriser toute visite vestimentaire.

Tout pêcheur constaté en infraction sur le domaine de la société est tenu de payer immédiatement le prix du permis annuel augmenté d'un supplément de 50 € .

THE AMBLEVE FLY CHALLENGE – CONCOURS MOUCHE RIVIERE par équipes de 3

.Le samedi 29 juin à partir de 10h.

.Par équipe de 3 pêcheurs : 2 manches de pêche et 1 de contrôle.

. 3 manches de 2h30 à partir de 10h avec 1 coup du soir jusque 21h.

.Toute prise de min 20cm comptabilisée.

.Sur l'ensemble des parcours de Stavelot et Trois-Ponts.

.Paf : 35€/pêcheur inclus pain saucisse de midi et encas avant la dernière manche.

Inscriptions et infos Christophe Gabriel 0496/384345 règlement publié sur la page facebook de nos sociétés.

THE AMBLEVE FLY CHALLENGE-wedstrijd vliegvisser rivier, per ploeg van 3 vissers:

.Zaterdag 29 juni vanaf 10u.

.Ploegen van 3 vissers, 3 reeksen van 2u30min. Inclusief de avondsprong (coup du soir) tot 21u.

.Alle vangsten vanaf 20 cm geldig.

.Op het parcours van beide clubs, La Truite Stavelot-Malmedy en Les Pêcheurs Réunis de Trois-Ponts.

.Inschrijving: 35€ per visser inclusief broodje bakworst s' middags en avond.

.inlichtingen en inschrijvingen op onze facebook pagina of bij Christophe Gabriel 0496/38 43 45

7) **DOMAINE DE PECHE.** Voir plan et site internet (affichage parcours google map)

AMBLEVE

Bout du monde Stavelot : Réciprocité Pêcheurs Réunis / La truite de Stavelot Malmedy

Parcours sur l'Amblève à Stavelot géré en commun avec nos amis de la société la Truite de Stavelot Malmedy, ce parcours va de l'aval des étangs de Stavelot (maison Tombeux) jusqu'au ruisseau de Bouyin sur les deux rives sauf enclave rive gauche voir plaque RECIPROCITE ne pas passer les clôtures pour se rendre sur le parcours il existe au bout du chemin un tourniquet prévus pour les pêcheurs.

3700 mètres rive simple (limite ruisseau du Bouyin).

PARCOURS «LES PECHEURS REUNIS DE TROIS-PONTS»

Aval ruisseau du Bouyin (2 rives).

Jusqu'au pont SNCB de Trois-Ponts (terrain de football)

8000 mètres en rive simple.

Trois-Ponts

Rive gauche

Confluence de la Salm et de l'Amblève jusqu'à l'aval de l'île

1125 mètres rive simple

Maison Maudoux jusqu'à la cascade de Coo

750 mètres rive simple

Rive droite

Pont dit Electrabel (compris secteur des bus) jusqu'à la cascade de Coo

1565 mètres rive simple

Cascade de Coo

Aval pont Plopsa Coo jusqu'au déversoir de la central

2400 mètres rive simple

Salm

RochelINVAL

Aval du pont de RochelINVAL jusqu'à l'aqueduc (sauf propriété du moulin rive droite

250 mètres)

2600 mètres rive simple

Vieux Pont de Glain

Rive droite

Aval du vieux Pont de Glain jusqu'à l'amont du caravanning (exclu)

1250 mètres rive simple

Aval caravanning jusqu'au pont centre de Trois-Ponts

2320 mètres rive simple

Rive gauche

Aval du vieux Pont de Glain (sauf 200 mètres aval du vieux pont) jusqu'au garage

Toyota Nachsem

1700 mètres rive simple

Baleur : Basse-Bodeux

Rive droite

Aval étang du Moulin jusqu'à la propriété Demanet(Henry-Moulin)

Aval Henry-Moulin jusqu'au pont du plan d'eau de Trois-Ponts

2100 mètres rive simple

Rive gauche

Aval étang du Moulin jusqu'à la propriété Demanet (Henry-Moulin)

Aval Henry-Moulin jusqu'à la confluence avec la Salm

3000 mètres rive simple.

Pour être au courant de toute modification intervenue en cours de saison, envoyer-nous un petit mail avec simplement un bonjour de manière à ce que l'on puisse vous informer des changements, ou rejoignez-nous sur la page Facebook les pêcheurs réunis de Trois-Ponts.

NB : Les zones de pêche sont toujours délimitées par des panneaux de la Société, plaques rouges portant en lettres blanches le sigle P.R.

Saison 2019

Ecole de pêche de la société des Pêcheurs réunis de Trois-Ponts

1) Journée d'initiation et de perfectionnement à la pêche à la mouche et au montage de mouches artificielles.

Le mardi 2 juillet de 8h45 à 17h30 – prix -10 € (12 participants max)
Enfant ayant déjà une notion de la pêche, ouvert également aux adultes.

2) Journée d'initiation à la pratique de la pêche en rivière et en étang.

Le mardi 9 Juillet de 8h45 à 17h30 – prix 10 € (20 participants max)
Age de 9 à 14 ans, lors de l'inscription un questionnaire sur votre ou vos enfants vous sera remis, nous vous demandons de bien le remplir car en fonction des réponses les organisateurs pourrons faire les programmes et formations les mieux adaptées.

3) Initiations aux montages des mouches artificielles.

Cours de montage de mouches artificielles se dérouleront, les 1^{er} et 3^{ème} vendredi de chaque mois de 19h00 à 22h00 de janvier à mai et de septembre à décembre au local 168 avenue de la Salm (à coté de la piscine communale de Trois-Ponts) participation au frais, 2,00 € par soirée (à peine le prix d'une mouche) bienvenue à tous de 9 à 99 ans, débutant ou monteur confirmé.

Renseignement pour stage Renard Nadia 0497/ 187048
Renseignement montage mouches. Schinckus Jean-Marc 0476/ 570143

N° compte A.J.P.T.P BE 21 0013 6664 3003

[Contact pecheursreunis@hotmail.com](mailto:Contact.pecheursreunis@hotmail.com)

PECHE AU LAC INFERIEUR DE COO – NO KILL

1 Dates d'ouverture Du 1 juin 2019 au 15 mars 2020.

2 Domaine de pêche (voir plan ci-après)

Les zones de pêche sont délimitées par des plaques rouges portant en lettres blanches le sigle P-R

3 Rempoissonnements Il n'y aura aucun rempoissonnement durant la saison.

4 Permis de pêche

Carte annuelle (du bord)..... 15 €

Carte annuelle enfant (max 14 ans dans l'année)..... 10 €

Carte spéciale aux détenteurs du permis rivières 2019 réduction de 5 €

Le permis de la Région Wallonne n'est pas exigé.

Points de vente :

Par versement au compte BE86 0882 1676 1750 des Pêcheurs Lac de Coo

Mise ô Vert Pont de Cheneux 4970 Stavelot 080/862170

Syndicat d'initiative de et à Trois-Ponts, Avenue Joseph Lejeune 11a, 080/684045

Maison Adam-Minet, Rue Neuve,9 à 4960 MALMEDY 080/33.08.34.

5. Règlement d'ordre intérieur Lac de Coo

La pêche est autorisée UNIQUEMENT en NO KILL

Il est interdit de détenir, de consommer ou de transporter le poisson capturé

Remise à l'eau immédiate de toute capture.

La pêche à trois cannes est autorisée.

La pêche est totalement interdite en dehors des zones autorisée, elle est

Egalement interdite sur toute la longueur de la digue et des contreforts.

La pêche est interdite aux enfants de moins de 12 ans non accompagnés.